



Position commune des Acteurs Non Étatiques à la Concertation de haut niveau pour une transhumance transfrontalière apaisée entre le Sahel et les pays côtiers

Ghana (Accra), 07 octobre 2019



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



**Position commune des Acteurs Non Etatiques à la Concertation de haut niveau pour une transhumance transfrontalière apaisée entre le Sahel et les pays côtiers
(Accra, Ghana 7 Octobre 2019).**

1. Réunis le 07 octobre 2019 à l'hôtel Mensvic de Accra, République du Ghana, les Acteurs Non Etatiques, notamment le RBM, l'APESS, le ROPPA, le CORET, la COFENABVI-AO et les inter collectivités transfrontalières ont convenu d'adopter une position commune à la 6^{ème} édition de la Concertation de haut niveau pour une transhumance transfrontalière apaisée.

2. Les participants ont tout d'abord passé en revue les communications des différents réseaux (RBM, APCESS, ROPPA, CORET et COFENABVI-AO), ainsi que celles des inter-collectivités transfrontalières et des autres acteurs présents. De ces présentations, il ressort un certain nombre d'éléments consensuels relatifs à la situation de la transhumance transfrontalière qui sont consignés en trois points : (i) l'appréciation de la campagne pastorale ; (ii) l'appréciation des conditions de séjour et de cohabitation entre les pasteurs et les agriculteurs ; et (iii) les recommandations pour le développement de l'élevage et du pastoralisme dans la région.

I. Appréciation portée sur la campagne pastorale

3. Les données remontées par la veille informative exercée par le RBM, les résultats du bilan simplifié de APCESS, les données fournies par l'Observatoire du ROPPA et celles collectées par le CORET et la COFENABVI-AO sur la situation pastorale, ainsi que le partage des expériences des inter collectivités et des autres acteurs présents à la rencontre ont font ressortir une campagne globalement satisfaisante :

- La situation est caractérisée dans l'ensemble par la disponibilité relative des ressources fourragères qui sont à même de couvrir dans beaucoup de régions les besoins du bétail pendant la période de soudure. Toutefois, l'accès aux pâturages demeure difficile dans les zones d'insécurité du Niger, du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie et du Tchad. Cette situation entraîne de fortes concentrations de troupeaux dans les enclaves pastorales et les réserves naturelles.
- En Mauritanie, il existe des zones caractérisées par des déficits fourragers importants. Des déficits modérés sont constatés dans l'Est du Burkina Faso, le Centre du Mali (Mopti) et dans certaines parties de la région de Diffa au Niger.
- En ce qui concerne les ressources en eaux, les déficits en eau de surface les plus importants ont été signalés en Mauritanie. Quelques poches de déficit existent dans le Nord et le Sud du Sénégal, dans les régions situées au Nord, au Centre et à l'Ouest du Mali, ainsi qu'au Nord du Tchad. Les cours d'eau de surface du Niger sont relativement bien approvisionnés. Dans la région des savanes au Togo, l'arrivée d'éleveurs transhumants et le surpâturage ont engendré le tarissement précoce des points d'eau et la réduction des fourrages.
- Globalement dans la région, des flux de transhumance transfrontalière ont été observés dans plusieurs directions, notamment : (i) de la Mauritanie vers le Mali et le Sénégal ; (ii) du Burkina Faso, Niger et Nigeria vers le Bénin et le Togo ; (iii) du Burkina Faso et Mali vers la Côte d'Ivoire ; et (iv) du Mali vers le Burkina Faso et la Mauritanie.

Ces mouvements transfrontaliers ont été précoces, notamment au Togo et au Bénin où les flux de bétail en provenance des régions de l'Est et du Sahel burkinabè, de la région de Dosso au Niger et des États de Kebbi et Ogun au Nigeria ont été signalés avant le lancement officiel de la campagne de transhumance 2018-2019.

- La situation zoo-sanitaire est marquée par la persistance de la fièvre aphteuse dans la région. Concernant la situation des marchés, les prix du bétail varient selon les zones d'élevage, mais ils sont nettement meilleurs comparativement à la campagne dernière. Dans l'ensemble, les termes de l'échange sont favorables aux éleveurs à cause de la baisse des prix des céréales dans plusieurs localités. Toutefois, les prix d'achat des animaux sont relativement bas sur les marchés à bétail situés dans les zones fortement affectées par la crise sécuritaire.

II. Appréciation portée sur les conditions de séjour et de cohabitation

4. L'appréciation portée sur le déroulement de la campagne de transhumance transfrontalière 2018-2019 fait ressortir un bilan globalement positif, au vu des tendances observées. Les efforts consentis ont permis d'améliorer et de préserver la mobilité transfrontalière, ce qui se traduit par :

- L'accueil dans les pays côtiers d'effectifs importants de troupeaux sahéliens qui ont pu séjourner pendant plusieurs mois ;
- Une cohabitation globalement pacifique constatée entre les éleveurs et les agriculteurs, malgré une tendance légère de la hausse des troupeaux transhumants, dans plusieurs pays côtiers ;
- L'amélioration de l'insertion des transhumants dans les zones de transit et d'accueil. Dans certains pays comme la Côte d'Ivoire et le Togo, les éleveurs transhumants ont été associés par endroits aux prises de décisions sur la transhumance ;
- La réduction des conflits meurtriers liés aux déplacements des animaux comparativement aux précédentes campagnes en l'occurrence 2 pertes en vies humaines causés par les conflits entre agriculteurs lors de la campagne de transhumance 2018-2019 au Bénin, contre 46 morts lors de la précédente.

III. Principaux points forts

5. Au regard de ces préoccupations, les points forts de la campagne de transhumance sont les suivants :

- Le renforcement dans la plupart des pays des actions de sensibilisation, ainsi que la consolidation du dialogue avec les autorités aux niveaux local, national et régional, mais aussi entre agriculteurs et éleveurs, ainsi qu'entre autochtones et étrangers. Ce dialogue fécond a favorisé une meilleure prévention et gestion des conflits liés à la mobilité pastorale.
- L'appui au processus de mise en place des Comités Nationaux de Transhumance (CNT) au Mali et Burkina et au Niger ;

- Le soutien apporté par les autorités au processus de promotion d'une transhumance apaisée et la mobilisation dynamique des comités et des organisations d'éleveurs pour le règlement pacifique des différends ;
- La collaboration des populations autochtones pour la libération des pistes à bétail, grâce aux campagnes de sensibilisation, aux débats informés et aux initiatives de sécurisation des couloirs ;
- Le prélèvement des taxes sur les marchés à bétail et les portes d'entrée ont constitué cette année d'importantes ressources financières dans les pays côtiers. Cela a permis la réalisation par les collectivités locales de nombreuses infrastructures socio-éducatives et sanitaires.

VI. Principaux points faibles

6. Quelques points faibles ou difficultés ont été relevés parmi lesquels :

- La persistance de conflits violents (avec pertes en vies humaines) qui sont liés à la transhumance transfrontalière dans certaines zones du Mali et du Nigeria par exemple ;
- L'aggravation de la situation sécuritaire dans les zones pastorales de la région du Sahel burkinabé ayant engendré des conséquences négatives majeures : (i) environ **300 000** personnes déplacées à la date du 16 août 2019 ; (ii) 328 905 têtes de bovins et ovins/caprins en divagation sans bergers ; (iii) près de 63 000 animaux conduits sur les sites d'accueil de déplacés ; et (iv) plus de 700 têtes de bovins enlevés par des assaillants.
- Dans certains des pays côtiers (Nigeria et Côte d'Ivoire par exemple), les conditions d'accueil des transhumants n'ont pas été allégées et la mesure d'interdiction de la mobilité transfrontalière dans certains États du Nigeria et en Guinée reste en vigueur ;
- L'insuffisance des infrastructures agropastorales (pistes à bétail, aires de pâture, banques d'aliments du bétail, points d'eau) ;
- L'interdiction de l'accès au bétail transhumant aux points d'eau dans certaines régions de la Côte d'Ivoire, ainsi que le taux très élevé des taxes perçues par tête de bétail dans tous les points d'entrée sur le territoire togolais ;
- La persistance de la stigmatisation de la mobilité pastorale et de la transhumance transfrontalière, notamment les amalgames avec les préoccupations sécuritaires ;
- L'amplification des phénomènes de vol et d'enlèvement de bétail en transhumance dans plusieurs zones ainsi que le développement de nouvelles formes d'insécurité comme le kidnapping perpétré par les groupes terroristes ;

V. Recommandations pour le développement de l'élevage et du pastoralisme dans la région

7. À l'issue de la concertation des acteurs non-étatiques, les recommandations suivantes ont été formulées :

A l'endroit des États, des OIGs et des PTFs :

- Poursuivre le dialogue entre pays, mais aussi entre les pays et les institutions régionales pour la préparation de la campagne de transhumance, en vue de : (i) mettre en cohérence les calendriers de transhumance des différents pays ; (ii) établir une correspondance entre les tracés des couloirs de transhumance, ainsi que la localisation des portes d'entrée et de sortie, afin de fluidifier la mobilité pastorale ; (iii) adopter une approche flexible de fixation du calendrier de la transhumance transfrontalière, en prenant en compte la configuration de la campagne à l'échelle régionale ; (iv) négocier les quotas d'animaux autorisés à effectuer la transhumance internationale ; et (v) harmoniser le système de taxation du bétail transhumant ;
- Accélérer les processus de mise en place des CNT dans les pays sahéliens. Les acteurs saluent les efforts entrepris dans plusieurs pays sahéliens, tout en recommandant : (i) la poursuite des appuis à la mise en place des CNT; (ii) le renforcement du niveau de représentation, de représentativité et du pouvoir décisionnel des acteurs non étatiques (en particulier les femmes) dans les instances et cadres de gouvernance de la transhumance ; et (iii) la création des conditions susceptibles de garantir la viabilité et la pérennité des CNT et de leurs démembrements, en s'inspirant de l'expérience des pays côtiers, notamment à travers des mécanismes de financement durable.
- Évaluer les impacts économiques, sociaux et environnementaux du pastoralisme, ainsi que ceux de l'insécurité sur la transhumance, notamment l'effet de l'insécurité sur les déplacements précoces et les concentrations des animaux observés dans les pays.
- Renforcer les capacités des OP des pays côtiers sur les problématiques liées au pastoralisme, notamment l'information, l'approvisionnement, prévention et gestion des conflits, le combat juridique, le plaidoyer, le développement des alliances et la gestion des connaissances

A l'intention des OP, des collectivités territoriales et des PTFs :

- Capitaliser et valoriser les leçons tirées des expériences de gestion des marchés à bétail et du fonctionnement des inters collectivités transfrontalières dans les pays ; en vue d'en faire de modèles répliquables ;
- Construire des coalitions entre les organisations régionales d'éleveurs et les autres composantes de la société civile afin de renforcer l'efficacité des actions de plaidoyer (changement climatique, jeune et insécurité,) en faveur de la réduction de la stigmatisation et des préjugés croissants sur les communautés pastorales.
- Soutenir les actions de dialogue et de plaidoyer transfrontalières des OSC du Nigeria

afin de prendre en charge les défis liés aux déficits des mesures de politiques publiques, notamment en faveur d'une réduction de récurrence des conflits engendrés par la compétition autour de l'accès aux ressources naturelles et de stigmatisation des communautés pastorales.

A l'intention du Hub Rural, structure de facilitation :

- Accompagner les acteurs non étatiques à améliorer et harmoniser le format de présentation des communications lors des prochaines éditions de la rencontre préparatoire, afin de prendre en compte les préoccupations suivantes : (i) efforts consentis par les États pour faciliter ou durcir la transhumance ; (ii) conditions de séjour et d'accueil des transhumants dans les pays côtiers ; (iii) contraintes au niveau des pays sahéliens, notamment celles liées aux phénomènes d'accaparement des terres et d'insécurité ; et (iv) incidences économiques, sociales, et environnementales liées à la transhumance ;

- Enfin, au regard de la situation sécuritaire persistante et de ses effets perturbants sur la transhumance transfrontalière, les acteurs non étatiques appellent les pays côtiers d'accueil et leurs homologues sahéliens à engager un dialogue inclusif, afin de trouver des solutions idoines pour faire face à cette situation inhabituelle de départ précoce, de retour tardif et de sédentarisation des transhumants, à travers un encadrement et un soutien permettant de faciliter le séjour à ce type de transhumance liée à l'insécurité.

Fait à Accra, le 7 octobre 2019